



Licenciement, démission ma situation actuelle

Par **123guilo123**, le **10/10/2011** à **22:56**

Bonjour,rnrnbonjour,rnrnJe vais vous expliquer ma situation actuelle:rnrnj'ai travaillé pendant 4 ans au sein d'un grand magasin de vente de matériaux. Suite à un différent avec mon patron au sujet d'une évolution promise depuis deux années et non respectée j'ai décider de chercher un nouvel emploi.rnrnMon directeur ma proposé un arrangement, il m'a proposé une rupture de contrat conventionnelle ou la possibilité de démissionner sans préavis si je retrouvais un autre emploi.rnrnDécidé à partir au plus vite j'ai trouvé un emploi dans un grand magasin alimentaire. j'ai donc donné ma démission.rnrnce nouvel emploi est un cdi avec période d'essai de 2 mois.rnLes 15 premiers jours se passent bien mais l'emploi ne correspond pas tout a fait à ce que l'on m'avait dit lors de l'entretien d'embauche.rnrnNe désirant plus travailler au sein de cette nouvelle structure j'ai décidé de ne pas y retourner pour pouvoir me faire licencier afin de pouvoir retrouver mes droits aux chomages que j'ai perdu bêtement en démissionnant.rn(apparemment nous pouvons toucher le chômage quand on quitte un cdi pour un cdi et que l'on se fait licencier dans un délai de 91 jours dans ce nouveau cdi)rnrnje rappel que je suis en période d'essais et que j'ai travaillé 15 jours au sein de cette entreprise. rnrnmes questions sont :rnrnVais -je pouvoir retrouver mes droits chômage?rnrnSavez vous le délai d'un licenciement en période d'essais sachant que j'ai abandonné le poste depuis une semaine?rnrnEn espérant trouver réponses et conseilsrnrnMerci d'avance

Par **pat76**, le **11/10/2011** à **15:54**

BonjourrnrnVous ne retrouverez pas vos droit au chômage car il fallait absolument un délai de 91 jours.rnrnVous pouvez toujours poser la question à votre conseiller pôle emploi, mais ne

soyez pas surpris s'il vous répond que vous ne pourrez pas bénéficier des indemnités de chômage.